

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
usage professionnel et/ou industriel
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
CIF
240 rue Hélène Boucher
78530 BUC
Tél : 01.39.66.96.83 – Fax 01.33.66.97.78
E-mail : cif@cif.fr – Web : www.cif.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 EU Tel : 112
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS08

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS05

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

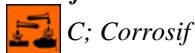


GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

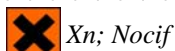
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 1)

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30ème ATP) ; 2009/2/CE (31ème ATP) ; 2006/8/CE

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



C Corrosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

méthanesulfonate d'étain(II)

thiourée

acide méthanesulfonique

· **Phrases R:**

34 Provoque des brûlures.

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **2.3 Autres dangers :**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**

· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 53408-94-9 ELINCS: 401-640-7 Numéro index: 050-018-00-8	méthanesulfonate d'étain(II) C R34; Xn R22; Xi R43; N R51/53 Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 75-75-2 EINECS: 200-898-6 Numéro index: 607-145-00-4 RTECS: PB 1140000	acide méthanesulfonique C R34 Skin Corr. 1B, H314	2,5-10%
CAS: 62-56-6 EINECS: 200-543-5 Numéro index: 612-082-00-0	thiourée Xn R22-40-63; N R51/53 Carc. Cat. 3, Repr. Cat. 3 Carc. 2, H351; Repr. 2, H361d; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours :**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation excessive:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· **5.1 Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers :**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Porter un appareil de protection respiratoire.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 3)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**53408-94-9 méthanesulfonate d'étain(II) (2,5-10%)**

VME (France)	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ en Sn
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1e mg/m ³ H;als Sn berechnet

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 4)

- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants :**
Gants en PVC
Butylcaoutchouc
Caoutchouc naturel (Latex)
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	167 °C
- **Point éclair :** 112 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 5)

· Température d'auto inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE) :	0,00 %
Teneur en substances solides:	4,1 %
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :**
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

62-56-6 thiourée

Oral	LD50	125 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2800 mg/kg (lapin)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Corrosif
Irritant
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3265

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 7)

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· ADR

3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (méthanesulfonate d'étain(II), acide méthanesulfonique)

· IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (tin(II)methanesulphonate, methanesulphonic acid)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe

8 (C3) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG, IATA



· Class

8 Corrosive substances.

· Label

8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· Polluant marin:

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

· Code danger:

80

· No EMS:

F-A,S-B

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· "Règlement type" de l'ONU:

UN3265, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (méthanesulfonate d'étain(II), acide méthanesulfonique), 8, III

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2013

Nom du produit: Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

(suite de la page 8)

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent